

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE  
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION  
30/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 20

votants 22

OBJET

INTERCOMMUNALITE

Fonds de concours Terrain  
synthétique Stade Lucien  
Jovelin

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à vingt heures et quinze minutes,*

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. TELLIEZ, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CUVILLIERS, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, M. TORCHY, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, Mme LALOT, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. PIOT, Mme TOUTAIN, M. COPPIER, Mme LEGRAND, M. CARDON (arrivé à 20h33), Mme NOISELIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

- M. SENECHAL (pouvoir donné à Mme GOURGUECHON)
- Mme CHATELAIN (pouvoir donné à M. TELLIEZ)
- M. BASTARD
- Mme SILVESTRE
- Mme CRIMET
- Mme BUIGNET
- M. FOLLEAT

**Secrétaires de séance :**

- Mme ROUSSEL
- Mme GOURGUECHON

## DELIBERATION N°11

**OBJET : INTERCOMMUNALITE – Fonds de concours Terrain synthétique Stade Lucien Jovelin.**

### LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales,

**Considérant** le Pacte Fiscal et Financier entre Amiens Métropole et ses communes membres,

**Considérant** les travaux de rénovation du terrain synthétique du Stade Lucien Jovelin réalisés par Amiens Métropole,

**Considérant** la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2024 approuvant la convention de fonds de concours,

**Considérant** qu'après soustraction des subventions obtenues par Amiens Métropole, la participation de la commune s'en trouve diminuée et s'élèvera finalement à 86.291,10 €,

**Considérant** que la participation est étalée sur trois exercices,

**Considérant** le projet de fonds de concours joint à la présente délibération,

### DELIBERE

**ARTICLE 1 : ANNULE** la délibération n°2 du 30 juin 2024.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet de convention de fonds de concours.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Fait à Camon, le 30 juin 2025 et ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,  
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

